

Arrêté fixant la liste opérationnelle de la cellule mobile d'intervention chimique

Service départemental
d'incendie et de secours

SDIS/2018/CPS 21

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours

ARRÊTE

Article 1 :

Le colonel Vincent ALLARD, titulaire de l'unité de valeur RCH4, assure la fonction de conseiller technique départemental « risques chimiques » du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 2 :

Pour l'année 2019, les sapeurs-pompiers du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir titulaires de l'unité de valeur RCH3 et dont les noms suivent, assurent l'emploi de chef de la CMIC :

lieutenant-colonel Francine VASSEUR
commandant Mickaël ACHARD
commandant Frédéric ALEXANDRE
commandant Nicolas GICQUEL

Direction
Direction
Direction
Direction

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



capitaine Jean-Côme DAVID	Direction
capitaine Yoann LE MOUILLOUR	Direction
capitaine Jennifer SAGUEZ-DAVID	Direction
capitaine Patricia VANDENHOVE	Direction
lieutenant Philippe JEANNETEAU	Direction
lieutenant Michaël MONTES	Direction
commandant Pascal PREVOST	Chartres agglo
lieutenant David BOUTOILLE	Chartres agglo
lieutenant Didier FAYEMENDY	Direction
lieutenant Frédéric GUILLON	Chartres agglo
commandant Pierre HIERHOLTZ	Châteaudun
commandant Fabien LECUIROT	Dreux
capitaine Flavien BRIGEON	Dreux
capitaine Pascal PRAT	Nogent le Rotrou

Article 3 :

Pour l'année 2019, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont déclarés aptes à tenir l'emploi suivant

*** chef d'équipe reconnaissance**

VIGOUREUX Clément	Direction
BADAIRE Alexis	Chartres-agglo
BAILLY Nadia	Chartres-agglo
BELTRAO Loïc	Chartres-agglo
BERNARD Ludovic	Chartres-agglo
BERTHELOM Loïc	Chartres-agglo
BIGNON Cédric	Chartres-agglo
BITH Cédric	Chartres-agglo
BOURDIER Yoan	Chartres-agglo
COULON François	Chartres-agglo
DEBREE Guillaume	Chartres-agglo
DOISNEAU Laurent	Chartres-agglo
GERAY Sébastien	Chartres-agglo
GUERIN Antoine	Chartres-agglo
GUDIN Ludovic	Chartres-agglo
LEBLANC Christophe	Chartres-agglo
LIBEAU Fabien	Chartres-agglo
LIENARD Jérémy	Chartres-agglo
MOINE Cédric	Chartres-agglo
NICOLAS Loïc	Chartres-agglo
PETIT Stéphane	Chartres-agglo
QUERE Cédric	Chartres-agglo
RIGUET Thomas	Chartres-agglo
ROYER Jean-Luc	Chartres-agglo
RUAUX Nicolas	Chartres-agglo
TROADEC Michel	Chartres-agglo
BOULAY Nicolas	Châteaudun
CHASSERAY Ludovic	Châteaudun
CORRET Tony	Châteaudun
DUBOIS David	Châteaudun

DUPONT Alexandre	Châteaudun
GENDRON Dominique	Châteaudun
GUERIN Bernard	Châteaudun
PERRINEAU Xavier	Châteaudun

BLOUET Ludovic	Dreux
CANTAT Théo	Dreux
CHALMEY Cyril	Dreux
CHAUVEAU Alexandre	Dreux
CREACH Christopher	Dreux
EL MESSAOUDI Icham	Dreux
FERREIRA Christophe	Dreux
FLEURY Damien	Dreux
FOULON François	Dreux
GORON Gilles	Dreux
HUCHET Jérémy	Dreux
RENOU G�rald	Dreux
SAMSON Romain	Dreux

BOUCLE Dominique	Nogent le Rotrou
BOURDIN Maurice	Nogent le Rotrou
BRULAUD Vincent	Nogent le Rotrou
CHARREAU Fr�d�ric	Nogent le Rotrou
CHAUVEAU Steven	Nogent le Rotrou
CHOPLAIN Audric	Nogent le Rotrou
DELAUNAY Anthony	Nogent le Rotrou
FOUCAULT Franck	Nogent le Rotrou
GASDON Antoine	Nogent le Rotrou
GLATIGNY Johan	Nogent le Rotrou
GUASSENAS Mohamed	Nogent le Rotrou
LEVIER Christophe	Nogent le Rotrou
RENOUST Benoit	Nogent le Rotrou

*** chef d' quipe d'intervention**

BOGARD Nicolas	Direction
CARON David	Direction
CHAUVEAU Emmanuel	Direction
CLOSIER Yannick	Direction
CORDIER Franck	Direction
DOS SANTOS Fr�d�ric	Direction
DUFOUR-FATISSON Nicolas	Direction
DUQUENNE David	Direction
GRASSET Wilfried	Direction
PAGES Thomas	Direction
RABOUILLE Gilles	Direction

ADAM Vincent	Chartres-agglo
BELTRAO Jos�	Chartres-agglo
BOUDET Geoffroy	Chartres-agglo
BREARD Karl	Chartres-agglo
CASSEGRAIN Loic	Chartres-agglo
CHEMIN Florian	Chartres-agglo
DELEMAZURE Fabrice	Chartres-agglo
DESNOS Alain	Chartres-agglo
DIAZ Antonio	Chartres-agglo
EON Richard	Chartres-agglo

IMFELD Loïc	Chartres-agglo
LATIMIER Jimmy	Chartres-agglo
LAYE Cyril	Chartres-agglo
LEBEAU Cédric	Chartres-agglo
LEBON Fabrice	Chartres-agglo
LECOIN Ludovic	Chartres-agglo
LECORDIER Ronan	Chartres-agglo
LOELLET Sylvain	Chartres-agglo
MAGUET Vincent	Chartres-agglo
MARIGNY Philippe	Chartres-agglo
MAURICE Ivan	Chartres-agglo
MONTEIRO DA SILVA Stéphane	Chartres-agglo
MOULIN Emmanuel	Chartres-agglo
PATUREAU Xavier	Chartres-agglo
PELLETIER Ronan	Chartres-agglo
POTELLE Arnaud	Chartres-agglo
PREVOTAT Philippe	Chartres-agglo
PRIMAULT Jérôme	Chartres-agglo
QUILLOU Fabien	Chartres-agglo
SCHAEFFER Dominique	Chartres-agglo
TRIGUEL Alexandre	Chartres-agglo
TRUCHAN Vincent	Chartres-agglo
WYNS Sébastien	Chartres-agglo

BIENSANS Mikaël	Châteaudun
BIENVENU Romain	Châteaudun
BOISSEAU Samuel	Châteaudun
BOUQUIN Vincent	Châteaudun
BOURIETTE Sylvain	Châteaudun
BULOIS Pascal	Châteaudun
DE OLIVEIRA Jean-Marc	Châteaudun
DEBART Anatole	Châteaudun
DELAISSE Emmanuel	Châteaudun
DUPONT Emmanuel	Châteaudun
DUPONT Hugues	Châteaudun
GUILLEMENT Loïc	Châteaudun
LAMRHARI Rachid	Châteaudun
LECOMTE Vincent	Châteaudun
LETOURNEUX David	Châteaudun
MARCHAND Sébastien	Châteaudun
PADET Jérôme	Châteaudun
RIETZ Jean-Luc	Châteaudun
ROGER Bruno	Châteaudun

ALEXANDRE Fabien	Dreux
BARBIER Jean Yves	Dreux
BEAUTIER Marcel	Dreux
BOURDON Julien	Dreux
CATIGNOL Damien	Dreux
CLEBANT Alain	Dreux
CLUZEAU Sébastien	Dreux
COULON Mickaël	Dreux
DUMONT Thierry	Dreux
FAIPEUR Didier	Dreux
GALLET Arnaud	Dreux
GAUDIN Didier	Dreux
GOUHIER Nicolas	Dreux
GOUHIER Sébastien	Dreux

HEBERT Bertrand	Dreux
HEULINE Hugo	Dreux
HEURTEBISE G�erald	Dreux
JORRY St�ephane	Dreux
JOUAN Eric	Dreux
KERNIN Yohan	Dreux
LAUNAY Ambroise	Dreux
LAVERGNE Mathieu	Dreux
LE JUNTER Johann	Dreux
LECLAINCHE Arnaud	Dreux
LEHERICHER Arnaud	Dreux
LEMAIRE Baptiste	Dreux
LEUCHART David	Dreux
LEVEAU David	Dreux
LORIN Harold	Dreux
LOUP Emmanuel	Dreux
MAHAIT Richard	Dreux
MAHOU Herv�e	Dreux
MAJEWSKI Carole	Dreux
MENAGER Julien	Dreux
MERCIER Jean-Christophe	Dreux
MORICE Philippe	Dreux
POIGNARD David	Dreux
POITRIMOL Aur�elien	Dreux
QUATREHOMME Frantz	Dreux
QUERU S�ebastien	Dreux
REGNIER Fran�ois	Dreux
SENECHAL Anthony	Dreux
STEITS Arnaud	Dreux
VINCENDEAU Bertrand	Dreux
VINCENT R�enald	Dreux
WYNS Morgane	Dreux
CHAUVEAU Emmanuel	Nogent le Rotrou
DUMAS Laurent	Nogent le Rotrou
FARRE Ludovic	Nogent le Rotrou
GENET Nicolas	Nogent le Rotrou
GUESNEUX Vincent	Nogent le Rotrou
GUILLON Arnaud	Nogent le Rotrou
LEBENOIT Pascal	Nogent le Rotrou
LELONG Cyrille	Nogent le Rotrou
LELONG Laurent	Nogent le Rotrou
LEMIERE David	Nogent le Rotrou
MAUBERT Florent	Nogent le Rotrou
MAUBERT S�ebastien	Nogent le Rotrou
MAUDEMAIN Thierry	Nogent le Rotrou
MOELO Nicolas	Nogent le Rotrou
REMOND Hugo	Nogent le Rotrou
RENOU Damien	Nogent le Rotrou
RICHARD Franck	Nogent le Rotrou
SAUTON Philippe	Nogent le Rotrou
THEVENEAU Yannick	Nogent le Rotrou
TROLLE Didier	Nogent le Rotrou
WOLF Dominique	Nogent le Rotrou

Article 4 :

Pour l'année 2019, le pharmacien hors classe Pascale TAUREAU et le pharmacien-commandant François CLOUET du SDIS 28, compte-tenu de leurs compétences professionnelles, sont aptes à participer aux missions dévolues à l'équipe d'intervention

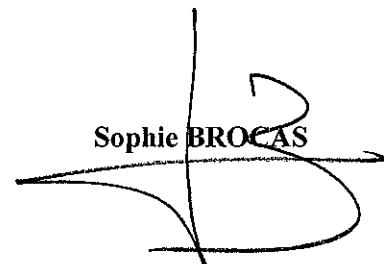
Article 5 :

La directrice de cabinet de la préfète et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 27 DEC. 2018

La Préfète d'Eure-et-Loir,

Sophie BROCAS



Délais et voies de recours :

"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet d'Eure-et-Loir

Place de la République, CS 80537 28019 CHARTRES Cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."